

Pour publication immédiate  
Le 24 septembre 2007

Communications Hélène Bouchard  
Tél. : 450.646.2080  
[h.bouchard@comhb.com](mailto:h.bouchard@comhb.com)

Communiqué de presse

**«Apprenti», un nouveau programme de sécurité routière  
destiné aux jeunes conducteurs, aidera les parents  
à réduire les statistiques alarmantes des accidents sur nos routes !**

Montréal — L'entreprise québécoise Guardian, fournisseur de produits destinés à l'industrie de l'assurance et spécialisée en gestion de risques, est fière de mettre sur le marché «Apprenti», un programme novateur d'engagement social pour jeunes conducteurs. Le jeune s'engage ainsi, par voie de contrat sur Internet, à adopter une conduite automobile axée sur la prudence au volant.

Cette initiative permettra non seulement de prévenir les accidents sur nos routes, mais de favoriser une meilleure communication entre le nouveau conducteur et son père et/ou sa mère. En adhérant au programme «Apprenti», le nouveau conducteur et son parent s'engagent de façon mutuelle. Cette promesse de bonne conduite est disponible sur Internet sur le site de Guardian ([www.apprenticonducteur.ca](http://www.apprenticonducteur.ca)).

Les cours de conduite automobile n'étant pas obligatoires, l'arrivée sur le marché du programme «Apprenti» constitue une excellente nouvelle, tant pour les parents inquiets des risques que courent leurs enfants que pour les automobilistes présents sur nos routes.

Alors que les dispositions légales concernant les nouveaux conducteurs prônent la tolérance zéro en matière de conduite avec facultés affaiblies, ces nouveaux usagers de véhicules automobiles seront rassurés avec le programme «Apprenti».

Avec le caractère beaucoup plus restrictif des nouvelles législations, les nouveaux conducteurs devront modifier leur façon de conduire, de sortir avec les amis, de se comporter en société et de se responsabiliser à plusieurs égards.

À cet effet, voici quelques-uns des critères mis de l'avant pour déjouer les comportements des contrevenants du code de la sécurité routière :

Tout détenteur d'un permis probatoire ou d'un permis d'apprenti conducteur qui ne respecte pas la norme «zéro alcool» se verra puni sévèrement par :

- la suspension immédiate du permis de conduire pour 30 jours;
- une amende de 300 \$ à 600 \$;
- l'inscription, à son dossier, de quatre points d'inaptitude;
- une suspension additionnelle de trois mois;
- la saisie du véhicule ainsi qu'une amende additionnelle dans le cas de conduite sans permis.

Le programme «Apprenti» a été grandement inspiré par un contrat semblable que M. Paul-André Savoie, président du conseil de Guardian, a signé avec sa mère en 1989 quand il a lui-même commencé à conduire.

#### Des statistiques alarmantes

Il faut savoir que les jeunes conducteurs de 16 à 19 ans sont quatre fois plus susceptibles d'avoir un accident que les conducteurs plus âgés. Aux États-Unis, entre 1993 et 2004, plus de 57 000 adolescents sont morts au volant d'une voiture. Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les adolescents, bien avant les homicides et les suicides. Les jeunes ne sont pas les champions du port de la ceinture, bien qu'il soit connu que la ceinture de sécurité réduit de 45 % le risque de décès lors d'un accident. Selon les plus récentes statistiques recueillies par la SAAQ, les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans représentent le segment des conducteurs les plus à risque en ce qui a trait aux accidents de la route et à la gravité des dommages matériels et corporels. En 2006, par exemple, de tous les conducteurs victimes d'un accident, 24 % appartenaient au

groupe d'âge des 16 à 24 ans, bien que celui-ci ne représente que 10 % de tous les conducteurs.

Je signe un contrat avec papa ou maman

89 % des adolescents s'accordent pour dire que leurs parents ont une grande influence sur leurs propres habitudes de conduite sécuritaire. Au lieu de faire la morale, le Programme «Apprenti» offre aux jeunes et aux nouveaux conducteurs la chance d'aborder de façon responsable cette importante étape d'apprentissage. Et comme le contrat comporte une portion destinée au parent, le jeune n'est pas seul à s'engager. Le parent aussi s'engage à conduire prudemment et à respecter les directives énumérées dans le contrat, en plus d'avoir la possibilité de défrayer les coûts d'entretien de la voiture et ceux de l'assurance et de l'essence, en échange du respect des promesses, bien entendu.

Il n'y a que des avantages pour ceux qui y participent

En plus de réduire de façon significative les risques d'accident sur la route pour les jeunes, certains assureurs ont déjà mentionné qu'ils envisagent offrir des rabais à leurs assurés participants, mentionne Yves Magnier, président de Guardian.

Franchir la barrière des générations

Le jeune conducteur et ses parents (le père ou la mère) pourront remplir simultanément l'engagement sur Internet. Ce moment privilégié devrait faciliter l'échange entre les deux générations et engendrer une conversation très sérieuse permettant la mise sur pied d'un terrain d'entente doté de limites concrètes dans le comportement du nouveau conducteur et de son parent.

Le programme «Apprenti» est un outil accessible par Internet, qui comprend une formation de base visant à sensibiliser les jeunes et les parents aux dangers et aux statistiques alarmantes liées aux jeunes conducteurs. Ce contrat parent-enfant se

présente sous la forme d'une liste exhaustive de promesses que le jeune conducteur accepte de signer, d'appliquer et de respecter en tout temps. L'engagement du parent étant primordial dans cette entente, on a également rédigé une portion à l'intention des parents.

Le programme est disponible au prix de 49,95 \$ et est payable par Interac, carte de crédit ou Paypal sur Internet. Au cours de l'entente, d'une durée de 12 mois, plusieurs courriels de rappel seront envoyés aux parents et aux jeunes conducteurs relativement à leurs engagements mutuels.

Guardian prévoit s'associer avec des assureurs automobiles, leur permettant ainsi de subventionner en partie ou en totalité les frais associés au programme, afin de promouvoir la sécurité routière auprès de leurs assurés. Selon M. Magnier, les assureurs pourront facilement récupérer les frais de souscription au programme «Apprenti» en bénéficiant d'une baisse importante des réclamations provenant des familles qui y adhèrent.

L'entreprise Guardian est déjà réputée pour ses produits qui permettent aux assureurs de réduire leurs risques de réclamations relatives au vol, comme le burinage de pièces automobiles DNA1.CA et l'anti-démarrreur Cadenas, offert et installé exclusivement chez Future Shop à travers le Canada.

Avec ce nouveau programme novateur «Apprenti», Guardian confirme son positionnement de leader canadien dans le domaine de la gestion des risques associés aux sinistres auprès des compagnies d'assurance générale.

Monsieur Paul-André Savoie est celui à qui l'on doit en partie le succès phénoménal que l'invention du système de repérage Boomerang a connu. Après avoir vendu la société à plus de 60 millions \$, M. Savoie a fondé la société Datacom, cotée à la bourse de Toronto, qui offre des produits de repérage de véhicules et camions par GPS partout au Canada.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, composez le 1-866-581-4827, ou visitez le site [www.apprenticonducteur.ca](http://www.apprenticonducteur.ca)